

Exécuter des opérations en zone ATEX (niveau 1)

R044/2024/1224

OBJECTIFS

Connaître la conduite à tenir en zone ATEX

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Connaître les différents modes de protection sur les différents matériels et les précautions à prendre pour l'installation et la maintenance

Être sensibilisé aux risques ATEX

Public Opérateurs et exploitants d'unité de méthanisation

PRÉ REQUIS : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

1 jour (7 heures)

21 mai 2024

Lieu à définir

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant (à charge du participant)

Intervenant :

Thierry BIRGEL, Formateur en prévention électrique et ATEX

Coût de la formation : 200 € (nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **40 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ocapiat (ex-FAFSEA) : **150 € (prise en charge complète)**

Autre salarié/particulier : **200 €**

Formation cofinancée par :



Contenu :

- ◇ La réglementation ATEX
- ◇ La signalétique, Le matériel, Les interventions en zone ATEX
- ◇ Application pratique : Visite sur site, sous réserve des possibilités du site et dans le respect des protocoles, identification des zones ATEX de l'entreprise, des postes de travail concernés, rappel de la conduite à tenir pour accéder à ces zones. Identification d'un marquage dans la zone.

Méthodes pédagogiques :

Exposé Vidéo-projeté et visite sur site.

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Camille DOLINAR, tél. 06 21 74 36 66
camille.dolinar@alsace.chambagri.fr



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Réfèrent handicap : Sébastien LIBBRECHT (03 88 19 17 07)



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>